

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce quinzième jour de Juillet, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la septième.

C. T. M.

Par Ordre,

Félix Fortier,
G. C. C.

Province du }
Canada. }

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande,
Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation
du 10 Août,
prorogeant le
Parlement jus-
qu'au 28 Sept.
suivant.

A nos très-aimés et fidèles les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu Jeudi, le trente-unième jour d'Août courant, et à chacun de vous :—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, l'assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée jusqu'au trente-unième jour d'Août prochain, néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de la proroger jusqu'à Jeudi, le vingt-huitième jour de Septembre prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, ne soyez tenus ou forcés de comparaître, le dit trente-unième jour d'Août courant, à notre Township de *Kingston* ; car nous voulons que vous, et chacun de vous, soyez entièrement exonérés de ce, en ce qui nous regarde : commandant, et, par la teneur des présentes, enjoignant à vous et à chacun de vous, et à tous autres y-intéressés, d'être et comparaître en personne à notre Township de *Kingston* susdit, Jeudi, le dit vingt-huitième jour de Septembre prochain, pour la *Dépêche des Affaires*, pour traiter, faire, agir, et conclure toutes telles choses qui pourront être ordonnées, par la faveur de Dieu, par les Communes de notre dit Parlement Provincial.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre dite Province, ce dixième jour d'Août, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la septième.

C. T. M.

Par Ordre,

Félix Fortier,
G. C. C.